

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : GRAME - UDD

Question 13

Question : À combien évaluez-vous les émissions de gaz à effet de serre dues aux bris, et ce, par kilomètre de conduite ?

Réponse

Pour 1998, nous évaluons les émissions reliées au bris par les tiers à 2 988 tonnes de CO₂ équivalent. Nous évaluons le facteur d'émission relié aux bris par les tiers à 0,01914 tonne de méthane par kilomètre de conduite de distribution (ou 0,4020 tonne de CO₂ équivalent).

Pour évaluer le facteur d'émission, nous avons ajusté le facteur d'émission développé par l'association canadienne du gaz (0,02931 tonne de méthane par km), qui est constant entre 1990 et 1998, afin de refléter la diminution observée du nombre de bris par les tiers par kilomètre de conduite. Comme le nombre de bris par kilomètre a diminué de 35 % depuis 1990, nous avons diminué le facteur d'émission de la même proportion.